

NOVEMBRE 2017



lesclesdelabanque.com

CHOISIR UN
**VÉHICULE
VERT**



CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2017

SOMMAIRE

Introduction	2
Quel budget pour mon véhicule ?	4
Pourquoi choisir un véhicule propre ?	6
Comment reconnaître un véhicule propre ?	8
Quels financements peut-on me proposer ?	10
Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?	14
Quelles autres solutions pour mes déplacements ?	18
Quels comportements d'éco-conduite ?	20
Les 7 éco-gestes	23
Les points clés	24

Introduction

Les véhicules proposés sont de moins en moins polluants. Comment choisir au mieux ? De quelles aides ou financements pouvez-vous bénéficier ? Chacun de nous peut participer à l'effort collectif en choisissant au mieux son mode de transport et en adaptant ses comportements. Ce guide vous aide à faire le point.

Quel budget pour mon véhicule ?

Le budget pour un véhicule ne se résume pas à son prix d'achat. Il faut aussi y ajouter les **coûts de carte grise**, d'**assurance**, d'**entretien**, de **carburant**, de **stationnement**... Le choix entre occasion et neuf déterminera en grande partie votre budget.

Il importe avant tout de choisir un véhicule qui conviendra à vos besoins : longs ou courts trajets, professionnels ou personnels, quotidiens ou occasionnels...

La question de la location mérite d'être posée en fonction de l'usage que vous en aurez.

Pourquoi choisir un véhicule propre ?

Outre **contribuer à limiter les problèmes de santé publique** liés à la pollution, certaines collectivités locales (Paris, Grenoble, Lyon, Lille, Strasbourg...) mettent en place des **zones à circulation restreinte** (ZCR), qui limitent l'accès des véhicules les plus polluants à certaines zones. **Seuls les véhicules équipés d'une vignette Crit'Air** (certificat qualité de l'air qui classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution) **sont autorisés** et une **circulation différenciée** en fonction de la vignette est organisée en cas de pic de pollution à la place de la circulation alternée (liée à la plaque d'immatriculation).

Si choisir un véhicule propre est **bon pour la planète, cela peut aussi s'avérer intéressant côté finances.**

L'Etat encourage en effet un tel choix par diverses mesures incitatives (voir page 14) et les établissements bancaires proposent différents financements adaptés dans leur gamme commerciale.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les aides et financements car si un véhicule décarboné est plus cher à l'achat, les différents avantages participent à rapprocher son prix de celui d'un véhicule classique.



Les véhicules émettant un niveau de gaz à effet de serre (exprimé en CO₂ en gramme par kilomètre parcouru) inférieur ou égal à 60g/km sont appelés véhicules « à faibles émissions » ou « à très faibles émissions » selon leur source d'énergie.

Comment reconnaître un véhicule propre ?

L'étiquetage énergie du véhicule pourra vous aider. 7 classes spécifient les niveaux d'émissions de CO₂ d'un véhicule neuf.

A chaque classe correspond une lettre (de A à G, A étant le moins polluant) et une couleur (vert, jaune, orange, rouge). Selon sa motorisation, un véhicule peut utiliser l'énergie fossile (essence, gazole, super-éthanol E-85, GPL), l'énergie électrique (les batteries embarquées doivent être rechargées sur le réseau domestique, une borne publique) ou encore l'énergie hybride, combinant énergie électrique et fossile.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) **propose une calculette** pour vous permettre de comparer les véhicules sur les critères du bonus écologique, de la consommation d'énergie, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés...

Seule l'acquisition d'un véhicule émettant moins de 60g de CO₂ au km peut vous permettre de bénéficier d'une prime.



Chaque année, l'ADEME publie son palmarès ; il comporte les véhicules correspondants aux 10 premières meilleures valeurs d'émissions de CO₂.

Quels financements peut-on me proposer ?

En plus d'un apport personnel (épargne, reprise de votre ancien véhicule...), vous pouvez compléter votre financement par un **crédit**, avec parfois des **offres préférentielles**, à moins que vous optiez pour un **financement locatif**.

Différents financements traditionnels peuvent vous être proposés après analyse de votre capacité de remboursement : crédit personnel, crédit affecté (à l'achat d'un véhicule en concession par exemple)...



Même si vous disposez de la totalité des fonds nécessaires, pensez à garder une partie de votre épargne afin de faire face aux imprévus.



à noter

**POUR LES VÉHICULES
« VERTS », CERTAINES
BANQUES PROPOSENT
DES OFFRES DE CRÉDIT
PRÉFÉRENTIELLES,
QUI PEUVENT ÊTRE
ADOSSÉES À DES OFFRES
D'ASSURANCE AUTO
PROMOTIONNELLES,
EN FONCTION DES
ÉMISSIONS DE CO₂ AU
KILOMÈTRE DU VÉHICULE
CHOISI.**

Le financement locatif - **location longue durée (LLD) ou location avec option d'achat (LOA)** - est une formule qui consiste pour la banque à acheter un véhicule que vous choisirez ou qu'elle commande selon vos souhaits, puis à vous le louer (entretien inclus) sur une durée de 2 à 5 ans. A l'issue de cette période de location, vous restituez le véhicule à votre banque. Si vous avez opté pour une LOA, vous pouvez également décider de le conserver en levant l'option d'achat et en réglant la valeur résiduelle convenue dès la souscription du contrat.

Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?

Les principales aides consistent en un **bonus écologique**, une **prime à la conversion** et un **crédit d'impôt**.

Le **bonus écologique** est octroyé en cas d'acquisition ou de location pendant plus de 2 ans, d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (hors Diesel) émettant moins de 60g de CO₂/km. Son montant d'un maximum de 6 000 € équivaut à 27% au montant de l'acquisition (augmenté du coût de la batterie si elle est louée) pour les véhicules électriques et de 1 000 € pour les véhicules hybrides. Ce bonus peut être déduit du prix d'achat par le concessionnaire ou remboursé après l'achat si vous en faites la demande auprès de l'opérateur chargé de la mise en oeuvre des politiques publiques : l'Agence de services et de paiement (www.asp-public.fr).

Une **prime à la conversion** supplémentaire peut être accordée en cas de mise au rebut d'un véhicule diesel mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2006. Elle est d'un montant de 2 500 € pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable ou 4 000 € pour celui d'un véhicule électrique.

Si vous êtes non-imposable, vous pouvez percevoir une prime supplémentaire de 500 à 1 000 € pour l'achat d'un véhicule essence ou électrique, neuf ou d'occasion, émettant moins de 110g CO₂/km. A compter de 2018, cette prime supplémentaire sera revue et son montant sera de 1 000 € sans condition de revenu et porté à 2 000 € si vous êtes non-imposable.

Un **crédit d'impôt, des aides publiques, des subventions** pour l'installation à votre domicile de bornes de recharge électrique peuvent vous permettre de vous équiper à moindre coût d'installation.

Quelles autres solutions pour mes déplacements ?

Vous pouvez louer votre véhicule plutôt que de l'acheter. C'est une façon d'avoir un véhicule toujours bien entretenu et récent, c'est-à-dire aux normes et donc de moins en moins polluant. Vous pouvez également vous abonner à une société d'auto-partage (dans les grandes villes).

Pour que vos déplacements aient le moins d'impact possible sur l'environnement et le climat, vous pouvez également :

- **limiter vos déplacements** motorisés en optimisant vos trajets,
- **privilégier** quand c'est possible **le vélo ou les transports en commun** (l'employeur peut vous verser des indemnités kilométriques ou prendre en charge une partie de l'abonnement),
- **penser au co-voiturage**, en tant que conducteur ou en tant que passager (parlez-en à votre assureur).



L'achat d'un véhicule électrique à deux ou trois roues (scooter, vélo...) peut également ouvrir le droit au versement d'une prime d'Etat de 200 à 1 000 €.

Quels comportements d'éco-conduite ?

Le style de conduite que vous adoptez a un impact fort sur la consommation d'énergie et sur la pollution engendrée par vos déplacements. Voici quelques suggestions d'éco-comportements de conduite ou « éco-conduite » :

- **respectez les limitations de vitesse**, y compris lorsqu'elles sont abaissées en cas de forte pollution,
- **privilégiez une conduite souple** plus économique à une conduite sportive en démarrant doucement et en anticipant les ralentissements,



- **coupez le moteur** si vous restez à l'arrêt plus de 10 secondes ou utilisez la fonction « éco » si le véhicule en est équipé,
- **n'abusez pas de la climatisation**,
- **vérifiez la pression des pneus** (rouler avec des pneus sous-gonflés augmente la consommation de carburant),
- **vérifiez le bon état du véhicule** en effectuant des contrôles réguliers...

LES 7 ÉCO-GESTES DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

- 1 Privilégiez la consultation à distance** (Internet ou smartphone).
- 2 Optez pour les relevés de compte électroniques.**
- 3 N'imprimez que les documents indispensables**, en recto-verso de préférence.
- 4 Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
- 5 Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6 Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7 Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



LES POINTS CLÉS CHOISIR UN VÉHICULE VERT

- Le budget pour un véhicule ne se résume pas à son prix d'achat. Pensez entretien, énergie, usure, assurance, etc.
- Choisir un véhicule propre peut aussi être intéressant économiquement.
- Etiquetage énergie, calculatrice ADEME... peuvent vous guider dans votre choix.
- Votre banque peut vous proposer différents types de financements.
- Prenez connaissance des aides de l'Etat en faveur des véhicules à faibles émissions.



RETROUVEZ
TOUS
**LES GUIDES
BANCAIRES
POUR
LE CLIMAT
SUR**

lesclesdelabanque.com